

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

## BANQUE DE TUNISIE -BT-

Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2019. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI et Mr Lamjed BEN M'BAREK .

Bilan | **30 juin 2019**

En K.TND

	Notes	juin-19	juin-18	déc.-18
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	399 782	271 467	246 521
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	212 652	186 219	257 178
AC3 - Créances sur la clientèle	3.3	4 516 008	4 353 908	4 465 443
AC4 - Portefeuille titres commercial (*)	3.4	0	39 434	0
AC5 - Portefeuille d'investissement (*)	3.5	935 392	884 886	921 015
AC6 - Valeurs immobilisées	3.6	47 782	48 552	49 617
AC7 - Autres actifs	3.7	43 045	27 627	50 237
<b>Total des Actifs</b>		<b>6 154 661</b>	<b>5 812 093</b>	<b>5 990 011</b>
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.1	621 398	611 375	628 381
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	71 689	166 083	141 370
PA3 - Dépôts de la clientèle	4.3	3 903 975	3 639 947	3 745 129
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.4	530 088	460 766	431 069
PA5 - Autres passifs	4.5	169 146	137 007	204 736
<b>Sous-Total des Passifs</b>		<b>5 296 296</b>	<b>5 015 178</b>	<b>5 150 685</b>
CP1 - Capital social		225 000	225 000	225 000
CP2 - Réserves		555 283	457 783	457 783
CP4 - Report à nouveau		2 793	45 996	45 996
CP5 - Bénéfice de l'exercice		75 289	68 136	110 547
<b>Sous-Total capitaux propres</b>	4.6	<b>858 365</b>	<b>796 915</b>	<b>839 326</b>
<b>Total Passifs et Capitaux propres</b>		<b>6 154 661</b>	<b>5 812 093</b>	<b>5 990 011</b>

(\*) La colonne comparative de juin 2018 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

## Etat des Engagements Hors Bilan | 30 juin 2019

En K.TND	Notes	juin-19	juin-18	déc.-18
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données (*)	5.1	635 676	595 546	670 786
HB2 - Crédits documentaires	5.2	231 908	237 799	285 966
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	640 829	572 000	628 497
<b>Total des Passifs éventuels</b>		<b>1 508 413</b>	<b>1 405 345</b>	<b>1 585 249</b>
HB4 - Engagements de financement donnés	5.4	309 393	300 413	295 106
HB5 - Engagements sur titres		0	0	0
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>309 393</b>	<b>300 413</b>	<b>295 106</b>
HB6 - Engagements de financement reçus	5.5	24 059	9 910	9 438
HB7 - Garanties reçues (*)	5.6	2 178 219	1 861 039	2 034 832
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>2 202 278</b>	<b>1 870 949</b>	<b>2 044 270</b>

(\*) Les colonnes comparatives de juin et décembre 2018 ont été retraitées pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

## Etat de Résultat | 30 juin 2019

En K.TND

	Notes	juin-19	juin-18	déc.-18
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	227 073	179 217	400 457
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	29 090	29 662	58 589
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	6.3	19 069	17 287	32 613
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement (*)	6.4	31 702	27 772	54 354
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>306 934</b>	<b>253 938</b>	<b>546 013</b>
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	125 471	100 249	216 076
CH2 - Commissions encourues	6.6	1 503	1 002	2 360
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>126 974</b>	<b>101 251</b>	<b>218 436</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>179 960</b>	<b>152 687</b>	<b>327 577</b>
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	6.7	10 532	7 767	61 504
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	2 661	3 306	2 314
PR7 - Autres produits d'exploitation	6.9	667	182	988
CH6 - Frais de personnel (*)	6.10	39 312	35 913	68 522
CH7 - Charges générales d'exploitation (*)	6.11	15 961	14 241	28 064
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	6.12	3 622	3 558	7 199
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>108 539</b>	<b>88 084</b>	<b>160 962</b>
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	6.13	-1 698	156	420
CH11 - Impôt sur les bénéfices		31 552	18 139	45 751
<b>Résultat net des activités ordinaires</b>		<b>75 289</b>	<b>70 101</b>	<b>115 631</b>
PR9/CH10 - Solde Gain / Pertes des éléments extraordinaires	6.14	0	-1 965	-5 084
<b>Résultat net de la période</b>		<b>75 289</b>	<b>68 136</b>	<b>110 547</b>

(\*) La colonne comparative de juin 2018 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

## Etat des flux de trésorerie | 30 juin 2019

En K.TND

	Notes	juin-19	juin-18	déc.-18
Produits d'exploitation bancaire encaissés (*)	7.1	264 548	217 702	478 769
Charges d'exploitation bancaire décaissées	7.2	-128 157	-102 747	-212 477
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-73 865	122 942	134 064
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-41 698	-184 687	-309 698
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		156 663	186 911	287 251
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-52 634	-52 232	-84 988
Autres flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		-40 825	-7 257	-11 429
Impôt sur les bénéfices		-31 552	-20 104	-50 837
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>		<b>52 480</b>	<b>160 528</b>	<b>230 655</b>
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement (*)		34 236	33 479	49 744
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement (*)		-19 574	-136 632	-162 016
Acquisition/ cession sur immobilisations		-1 705	-6 114	-10 364
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		<b>12 957</b>	<b>-109 267</b>	<b>-122 636</b>
Emission d'actions		0	0	0
Emissions d'emprunts		0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		102 385	118 401	86 091
Dividendes versés	7.3	-56 250	-72 000	-72 000
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		<b>46 135</b>	<b>46 401</b>	<b>14 091</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	0	0
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>111 572</b>	<b>97 662</b>	<b>122 110</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		277 923	155 813	155 813
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	7.4	<b>389 495</b>	<b>253 475</b>	<b>277 923</b>

(\*) La colonne comparative de juin 2018 a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 8)

## Notes aux états financiers Juin 2019

### Présentation de la banque

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 225.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 225 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	141 706	62,98%
Actionnaires Etrangers	83 294	37,02%
<b>Total</b>	<b>225 000</b>	<b>100%</b>

### Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 30 juin 2019 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 30 juin 2019, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

#### 1. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

#### 1.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

#### 1.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24:

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

#### 1.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

#### 1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage

professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;

- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

### 1.5. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou en intérêts venues antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

## 2. Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

### 2.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non

recupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

#### ▪ Amortissement des immobilisations corporelles:

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	30/06/2019	31/12/2018
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

#### ▪ Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

### 2.2. Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un

an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

\* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

\* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

\* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2 Ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

#### ■ Amortissement des immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

\* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

\* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

#### ■ Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

## **2.3. Le portefeuille-titres**

### **2.3.1. La composition du portefeuille-titres**

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

#### **a) Le portefeuille-titres commercial**

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

#### **b) Le portefeuille d'investissement**

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

### **2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de

placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêt des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

#### **a) Les titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

#### **b) Les titres de placement**

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

#### **c) Les titres d'investissement**

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### **2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

#### **2.4. Les engagements de la banque**

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

#### **2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan**

##### **a) L'évaluation initiale des engagements**

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêt des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

##### **b) L'évaluation des engagements à la date d'arrêt**

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivants :



- N° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

**c) Le processus de classification des créances**

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

**d) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances**

**Les provisions individuelles :**

- **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des

garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

**Les provisions collectives :**

En application des dispositions de la n° 2012-20 du 06 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.

- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.
- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques de l'exercice N. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.
- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 30 Juin 2019, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	20%
Industries manufacturières	28%
Autres industries	40%
Bâtiments et travaux publics	42%
Tourisme	20%
Promotion immobilière	20%
Autres services	30%
Commerce	25%
Concours aux particuliers	31%

#### 2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

##### a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.

- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

##### b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

#### 2.5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

## 2.6. Les impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

## 2.7. L'évaluation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

## 2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les

sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

### a) Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

### b) Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique ;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

### c) Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

### d) Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

### Note 3.1

#### AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Caisse dinars	26 872	29 452	31 007
Caisse devises	5 458	6 071	6 656
Banque Centrale de Tunisie	366 937	235 433	208 343
CCP	515	511	515
<b>Total AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT</b>	<b>399 782</b>	<b>271 467</b>	<b>246 521</b>

### Note 3.2

#### AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>12 122</b>	<b>13 012</b>	<b>9 042</b>
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	12 120	13 007	9 040
Comptes débiteurs des banques et corresp. En dinars convertibles	2	5	2
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>197 779</b>	<b>171 437</b>	<b>245 883</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	0	0	0
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	131 639	104 167	184 262
Prêts aux organismes financiers spécialisés	66 140	67 270	61 621
<b>Créances rattachées</b>	<b>2 751</b>	<b>1 770</b>	<b>2 253</b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	431	71	464
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2 320	1 699	1 789
<b>Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>212 652</b>	<b>186 219</b>	<b>257 178</b>

#### AC2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	juin-19
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>12 122</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 122</b>
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	12 120	0	0	0	0	12 120
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	2	0	0	0	0	2
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>0</b>	<b>98 952</b>	<b>60 669</b>	<b>30 878</b>	<b>7 280</b>	<b>197 779</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	0	0	0	0	0	0
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	0	82 520	49 119	0	0	131 639
Prêts aux organismes financiers spécialisés	0	16 432	11 550	30 878	7 280	66 140
<b>Total AC2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle</b>	<b>12 122</b>	<b>98 952</b>	<b>60 669</b>	<b>30 878</b>	<b>7 280</b>	<b>209 901</b>

### Note 3.3

#### AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Comptes ordinaires débiteurs	375 906	451 382	408 131
Crédits sur ressources ordinaires	3 813 064	3 663 649	3 800 923
Créances sur crédit-bail	82 694	70 924	79 304
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	9 618	4 672	12 107
Crédits sur ressources spéciales	265 158	200 054	218 747
Financement sur ressources externes	261 109	196 379	214 872
Financement sur ressources budgétaires	4 049	3 675	3 875
Créances Impayés douteuses et litigieuses	255 584	225 027	222 669
Créances impayés	50 163	41 704	30 964
Créances au contentieux	205 421	183 323	191 705
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	57 939	43 190	47 221
Couvertures comptables	-343 955	-304 990	-323 659
Agios réservés	-28 990	-21 824	-23 593
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-314 965	-283 166	-300 066
<b>Total AC3 - Créances sur la clientèle</b>	<b>4 516 008</b>	<b>4 353 908</b>	<b>4 465 443</b>

#### AC3 - Ventilation créances performantes / non performantes (y compris les crédits accordés aux établissements de leasing)

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Engagements bilan non performants	490 328	364 698	474 914
Engagements hors bilan non performants	6 475	4 586	14 824
<b>Total créances non performantes</b>	<b>496 803</b>	<b>369 284</b>	<b>489 738</b>
<b>Total créances</b>	<b>5 568 975</b>	<b>5 405 814</b>	<b>5 626 735</b>
<b>Taux des créances non performantes</b>	<b>8,92%</b>	<b>6,83%</b>	<b>8,70%</b>
Provisions bilan	278 750	248 351	263 851
Provisions hors bilan	4 704	3 950	9 252
<b>Stock provisions fin d'exercice</b>	<b>283 454</b>	<b>252 301</b>	<b>273 103</b>
Agios réservés	28 990	21 824	23 593
<b>Taux de couverture par les provisions et agios réservés</b>	<b>62,89%</b>	<b>74,23%</b>	<b>60,58%</b>

#### AC3 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2018	Dotation aux agios réservés	Reprise agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 30.06.2019
Agios réservés sur ressources budgétaires	1	0	0	1
Agios réservés sur ressources extérieures	385	898	-701	582
Agios réservés sur ressources ordinaires	17 182	13 916	-8 123	22 975
Agios réservés sur créances de leasing	158	188	-176	170
Autres agios réservés	5 867	14 265	-14 870	5 262
<b>Total AC3 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés</b>	<b>23 593</b>	<b>29 267</b>	<b>-23 870</b>	<b>28 990</b>

**AC3 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle**

En K.TND

	Provisions au 31.12.2018	Dotation nette de Juin.-19	Radiations de Juin.-19	Provisions au 30.06.2019
Provisions individuelles	263 851	14 899	0	278 750
Provisions collectives	36 215	0	0	36 215
<b>Total AC3 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle</b>	<b>300 066</b>	<b>14 899</b>	<b>0</b>	<b>314 965</b>

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions règlementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles.

**AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle**

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	>5ans	juin-19
Comptes ordinaires débiteurs	0	375 790	116	0	0	375 906
Crédits sur ressources ordinaires	87 439	1 020 319	628 612	1 680 459	396 235	3 813 064
Créances sur crédit-bail	9 115	5 722	18 954	46 517	2 386	82 694
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	2 048	6 956	578	36	9 618
Crédits sur ressources spéciales	7 874	4 074	31 471	160 888	60 851	265 158
Créances impayées douteuses	255 584	0	0	0	0	255 584
<b>Total AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle</b>	<b>360 012</b>	<b>1 407 953</b>	<b>686 109</b>	<b>1 888 442</b>	<b>459 508</b>	<b>4 802 024</b>

**AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie**

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres clientèles	juin-19
Comptes ordinaires débiteurs	2187	0	0	373 719	375 906
Crédits sur ressources ordinaires	484	0	0	3 812 580	3 813 064
Créances sur crédit-bail	0	0	0	82 694	82 694
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	9 618	9 618
Crédits sur ressources spéciales	0	0	0	265 158	265 158
Créances impayés douteuses	0	0	0	255 584	255 584
<b>Total AC3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie</b>	<b>2 671</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 799 353</b>	<b>4 802 024</b>

### Note 3.4

#### AC4 - Portefeuille-titres commercial

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Portefeuille-titres commercial</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>
Titres de placement (*)	0	0	0
Titres de transaction	0	40 000	0
<b>Créances rattachées &amp; produits perçus d'avance (*)</b>	<b>0</b>	<b>-566</b>	<b>0</b>
<b>Total AC4 - Portefeuille-titres commercial</b>	<b>0</b>	<b>39 434</b>	<b>0</b>

(\*) La colonne comparative de juin 2018 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

### Note 3.5

#### AC5 - Portefeuille-titres d'investissement

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Titres de propriété</b>	<b>450 288</b>	<b>437 840</b>	<b>444 889</b>
Titres de participation	117 042	164 865	123 985
Parts dans les entreprises associées	1 292	994	48 923
Parts dans les entreprises liées	50 028	50 055	50 055
Fonds gérés par des SICAR	281 926	221 926	221 926
<b>Titres de créances</b>	<b>528 749</b>	<b>493 922</b>	<b>513 749</b>
Emprunts nationaux	11 017	16 190	16 017
Bons de Trésor assimilables (*)	517 732	477 732	497 732
<b>Prime et décote sur les BTA</b>	<b>-28 615</b>	<b>-24 445</b>	<b>-25 775</b>
<b>Créances rattachées (*)</b>	<b>22 501</b>	<b>15 284</b>	<b>25 036</b>
<b>Provisions pour dépréciations de titres</b>	<b>-37 531</b>	<b>-37 715</b>	<b>-36 884</b>
<b>Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement</b>	<b>935 392</b>	<b>884 886</b>	<b>921 015</b>

(\*) La colonne comparative de juin 2018 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

#### AC5 - Tableau de variation des titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2018	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2019
<b>Titres de propriété</b>	<b>444 889</b>	<b>197 805</b>	<b>192 406</b>	<b>450 288</b>
Titres de participation	123 985	0	6 943	117 042
Parts dans les entreprises associées	48 923	137 805	185 436	1 292
Parts dans les entreprises liées	50 055	0	27	50 028
Fonds gérés par des SICAR	221 926	60 000	0	281 926
<b>Titres de créances</b>	<b>513 749</b>	<b>20 000</b>	<b>5 000</b>	<b>528 749</b>
Emprunts nationaux	16 017	0	5 000	11 017
Bons de Trésor assimilables	497 732	20 000	0	517 732
<b>Total AC5 - Tableau de variation des titres d'investissement</b>	<b>958 638</b>	<b>217 805</b>	<b>197 406</b>	<b>979 037</b>

**AC5 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété**

En K.TND

	Solde au 31.12.2018	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2019
Participations directes	27 974	0	13	27 961
Participations en rétrocession	96 011	0	6 930	89 081
<b>Total AC5 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété</b>	<b>123 985</b>	<b>0</b>	<b>6 943</b>	<b>117 042</b>

**AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises associées**

En K.TND

	Solde au 31.12.2018	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2019
SICAV Croissance	1 073	40	0	1 113
SICAV Rendement	47 750	137 765	185 436	79
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	0	0	100
<b>Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises associées</b>	<b>48 923</b>	<b>137 805</b>	<b>185 436</b>	<b>1 292</b>

**AC5 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention**

	juin-19	juin-18	déc.-18
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	5,88%	0,00%	100,00%
Sicav Croissance	9,57%	13,19%	8,99%
Sicav Rendement	0,02%	0,00%	10,97%

**AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées**

En K.TND

	Solde au 31.12.2018	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 30.06.2019
Transport de Fonds de Tunisie	999	0	0	999
Placement Tunisie SICAF	5 640	0	27	5 613
Société de Bourse de Tunis	990	0	0	990
Banque de Tunisie SICAR	4 848	0	0	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	0	0	580
La Foncière des Oliviers	159	0	0	159
Astrée Assurance	17 217	0	0	17 217
SPFT Carthago	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	0	0	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0	0	0	0
<b>Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées</b>	<b>50 055</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>50 028</b>



**AC5 - Parts dans les entreprises liées, pourcentage de détention**

	juin-19	juin-18	déc.-18
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	96,97%	96,97%	96,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%	76,82%
Astrée Assurance	49,98%	49,98%	49,98%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	39,95%	40,14%	40,14%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%	0,00%

**AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement**

En K.TND

	Solde au 31.12.2018	Dotations	Reprise	Provisions au 30.06.2019
Provisions sur titres de participation	28 996	346	-9	29 333
Provisions sur parts dans les entreprises liées	0	0	0	0
Provisions sur fonds gérés	7 888	310	0	8 198
<b>Total AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement</b>	<b>36 884</b>	<b>656</b>	<b>-9</b>	<b>37 531</b>

**AC5 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés**

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	juin-19
Titres de participation	11 194	105 848	117 042
Parts dans les entreprises associées	0	1 292	1 292
Parts dans les entreprises liées	22 830	27 198	50 028
<b>Total</b>	<b>34 024</b>	<b>134 338</b>	<b>168 362</b>

**Note 3.6****AC6 - Valeurs immobilisées**

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 826</b>	<b>13 223</b>	<b>14 626</b>
Frais d'établissement	189	189	189
Logiciels informatiques	14 416	12 813	14 216
Fonds de commerce	221	221	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>154 705</b>	<b>150 047</b>	<b>153 137</b>
Immeubles d'exploitation	65 184	63 412	63 754
Immeubles hors exploitation	1 562	1 562	1 562
Terrains d'exploitation	257	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 750	1 281
Agencements	12 460	11 945	12 170
Matériel informatique	33 235	32 231	33 219
Matériels bancaires	18 465	18 056	18 274
Matériel de transport	3 056	2 810	2 742
Immobilisations en cours	582	779	1 433
Autre matériel	18 623	17 245	18 445
<b>Cumuls Amortissements</b>	<b>-121 749</b>	<b>-114 718</b>	<b>-118 146</b>

	juin-19	juin-18	déc.-18
Amortissements des immobilisations incorporelles	-13 260	-12 534	-12 899
Amortissements des immobilisations corporelles	-108 489	-102 184	-105 247
<b>Total AC6 - Valeurs immobilisées</b>	<b>47 782</b>	<b>48 552</b>	<b>49 617</b>

#### AC6 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2018	Acquist	Reclass	Cessions	Valeur brute au 30.06.2019
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 626</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 826</b>
Frais d'établissement	189	0	0	0	189
Logiciels informatiques	14 216	200	0	0	14 416
Fonds de commerce	221	0	0	0	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>153 137</b>	<b>1 589</b>	<b>0</b>	<b>-21</b>	<b>154 705</b>
Immeubles d'exploitation	63 754	0	1 451	-21	65 184
Immeubles hors exploitation	1 562	0	0	0	1 562
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 281	0	0	0	1 281
Agencements	12 170	290	0	0	12 460
Matériel informatique	33 219	16	0	0	33 235
Matériels bancaires	18 274	191	0	0	18 465
Matériel de transport	2 742	314	0	0	3 056
Immobilisations en cours	1 433	600	-1 451	0	582
Autre matériel	18 445	178	0	0	18 623
<b>Total AC6 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération</b>	<b>167 763</b>	<b>1 789</b>	<b>0</b>	<b>-21</b>	<b>169 531</b>

#### AC6 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 30.06.2019	Amorts cumulés	Dotation	Reprise	Amorts cumulés	Valeur comptable nette au 30.06.2019
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 826</b>	<b>12 899</b>	<b>361</b>	<b>0</b>	<b>13 260</b>	<b>1 566</b>
Frais d'établissement	189	189	0	0	189	0
Logiciels informatiques	14 416	12 710	361	0	13 071	1 345
Fonds de commerce	221	0	0	0	0	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>154 705</b>	<b>105 247</b>	<b>3 261</b>	<b>-19</b>	<b>108 489</b>	<b>46 216</b>
Immeubles d'exploitation	65 184	39 476	1 205	-19	40 662	24 522
Immeubles hors exploitation	1 562	480	35	0	515	1 047
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 281	0	0	0	0	1 281
Agencements	12 460	9 834	232	0	10 066	2 394
Matériel informatique	33 235	25 708	861	0	26 569	6 666
Matériels bancaires	18 465	15 394	231	0	15 625	2 840
Matériel de transport	3 056	1 612	208	0	1 820	1 236
Immobilisations en cours	582	0	0	0	0	582
Autre matériel	18 623	12 743	489		13 232	5 391

	Valeur brute au 30.06.2019	Amorts cumulés	Dotation	Reprise	Amorts cumulés	Valeur comptable nette au 30.06.2019
<b>Total AC6 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette</b>	<b>169 531</b>	<b>118 146</b>	<b>3 622</b>	<b>-19</b>	<b>121 749</b>	<b>47 782</b>

### Note 3.7

#### AC7 - Autres actifs

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Siège, succursales et agences</b>	<b>2 120</b>	<b>827</b>	<b>12 082</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>18 870</b>	<b>12 176</b>	<b>24 097</b>
Compensation reçue	5 333	5 973	16 869
Compte d'ajustement devises	8 374	2 996	4 375
Agios, débits à régulariser et divers	5 163	3 207	2 853
<b>Débiteurs divers</b>	<b>22 055</b>	<b>14 624</b>	<b>14 058</b>
<b>Total AC7 - Autres actifs</b>	<b>43 045</b>	<b>27 627</b>	<b>50 237</b>

## Note 4.1

### PA1 - Banque centrale et CCP

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Banque Centrale	0	0	0
CCP	0	0	0
<b>Emprunts auprès de la Banque Centrale</b>	<b>620 000</b>	<b>610 000</b>	<b>627 000</b>
Emprunts en dinars	620 000	610 000	627 000
Emprunts en devises	0	0	0
<b>Dettes rattachées</b>	<b>1 398</b>	<b>1 375</b>	<b>1 381</b>
<b>Total PA1 - Banque centrale et CCP</b>	<b>621 398</b>	<b>611 375</b>	<b>628 381</b>

### PA1 - Ventilation banque centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	juin-19
<b>Dépôts à vue auprès de la Banque Centrale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Banque Centrale	0	0	0	0	0	0
CCP	0	0	0	0	0	0
<b>Emprunts auprès de la Banque Centrale</b>	<b>0</b>	<b>462 000</b>	<b>158 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>620 000</b>
Emprunts en dinars	0	462 000	158 000	0	0	620 000
Emprunts en devises	0	0	0	0	0	0
<b>Total PA1 - Ventilation banque centrale et CCP (hors dette rattachées) par durée résiduelle</b>	<b>0</b>	<b>462 000</b>	<b>158 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>620 000</b>

## Note 4.2

### PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>22 415</b>	<b>73 482</b>	<b>22 338</b>
Banques et correspondants étrangers	14 121	67 875	15 775
Organismes financiers spécialisés	8 294	5 607	6 563
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>49 214</b>	<b>92 109</b>	<b>118 480</b>
Emprunts en dinars	0	5 000	0
Emprunts en devises	49 214	87 109	118 480
<b>Dettes rattachées</b>	<b>60</b>	<b>492</b>	<b>552</b>
<b>Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>71 689</b>	<b>166 083</b>	<b>141 370</b>

### PA2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	juin-19
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>22 415</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 415</b>
Banques et correspondants étrangers	14 121	0	0	0	0	14 121
Organismes financiers spécialisés	8 294	0	0	0	0	8 294
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>0</b>	<b>506</b>	<b>48 708</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49 214</b>
Emprunts en dinars	0	506	48 708	0	0	0

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	juin-19
Emprunts en devises	0	506	48 708	0	0	49 214
<b>Total PA2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle</b>	<b>22 415</b>	<b>506</b>	<b>48 708</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>71 629</b>

### Note 4.3

#### PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Comptes à vue</b>	<b>1 290 215</b>	<b>1 269 233</b>	<b>1 220 660</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>1 277 904</b>	<b>1 201 949</b>	<b>1 247 779</b>
Comptes spéciaux d'épargne	1 261 053	1 183 848	1 229 813
Autres comptes d'épargne	16 851	18 101	17 966
<b>Dépôts à terme</b>	<b>1 208 904</b>	<b>1 028 982</b>	<b>1 147 745</b>
Comptes à terme	851 169	687 837	807 200
Bons de caisse	23 735	22 145	21 545
Certificats de dépôts	334 000	319 000	319 000
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>90 368</b>	<b>110 224</b>	<b>94 544</b>
<b>Dettes rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>36 584</b>	<b>29 559</b>	<b>34 401</b>
<b>Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>3 903 975</b>	<b>3 639 947</b>	<b>3 745 129</b>

#### PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	juin-19
<b>Comptes à vue</b>	<b>0</b>	<b>947 001</b>	<b>343 214</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 290 215</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>127 790</b>	<b>1 150 114</b>	<b>0</b>	<b>1 277 904</b>
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	126 105	1 134 948	0	1 261 053
Autres comptes d'épargne	0	0	1 685	15 166	0	16 851
<b>Dépôts à terme</b>	<b>1 500</b>	<b>498 035</b>	<b>527 310</b>	<b>182 059</b>	<b>0</b>	<b>1 208 904</b>
Comptes à terme	0	358 275	351 345	141 549	0	851 169
Bons de caisse	0	2 760	9 465	11 510	0	23 735
Certificats de dépôts	1 500	137 000	166 500	29 000	0	334 000
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>90 368</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90 368</b>
<b>Total PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle</b>	<b>91 868</b>	<b>1 445 036</b>	<b>998 314</b>	<b>1 332 173</b>	<b>0</b>	<b>3 867 391</b>

#### PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres clientèles	juin-19
<b>Comptes à vue</b>	<b>3 935</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1 286 279</b>	<b>1 290 215</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 277 904</b>	<b>1 277 904</b>
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	1 261 053	1 261 053
Autres comptes d'épargne	0	0	0	16 851	16 851

<b>Dépôts à terme</b>	<b>121 660</b>	<b>164 266</b>	<b>0</b>	<b>922 978</b>	<b>1 208 904</b>
Comptes à terme	75 660	80 766	0	694 743	851 169
Bons de caisse	0	0	0	23 735	23 735
Certificats de dépôts	46 000	83 500	0	204 500	334 000
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90 368</b>	<b>90 368</b>
<b>Total PA3 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par type de contrepartie</b>	<b>125 595</b>	<b>164 267</b>	<b>0</b>	<b>3 577 529</b>	<b>3 867 391</b>

## Note 4.4

### PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>523 509</b>	<b>455 010</b>	<b>427 855</b>
Ressources extérieures	517 634	449 224	421 961
Ressources budgétaires	5 875	5 786	5 894
<b>Dettes rattachées</b>	<b>6 579</b>	<b>5 756</b>	<b>3 214</b>
<b>Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>530 088</b>	<b>460 766</b>	<b>431 069</b>

### PA4 - Ventilation des ressources extérieures (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	juin-19
Ressources extérieures	7 364	82 038	318 868	109 364	<b>517 634</b>

## Note 4.5

### PA5 - Autres Passifs

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>75 153</b>	<b>61 947</b>	<b>92 454</b>
Compensation à régler	58 611	45 577	75 136
Comptes d'ajustement devises	0	0	37
Agios, crédits à régulariser et divers	16 542	16 370	17 281
<b>Provisions</b>	<b>34 242</b>	<b>22 243</b>	<b>56 582</b>
Provisions pour risques et charges diverses	25 734	15 005	45 077
Provisions pour congés payés	3 804	3 288	2 253
Provisions pour créances en hors bilan	4 704	3 950	9 252
<b>Créditeurs divers</b>	<b>59 751</b>	<b>52 817</b>	<b>55 700</b>
Créditeurs sur opérations d'impôt	23 463	16 664	34 232
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	4 289	3 832	4 643
Créditeurs sur opérations BCT	472	430	454
Créditeurs sur opérations avec le personnel	7 326	7 325	11 903
Créditeurs sur opérations sur titres	1 674	1 537	1 770
Chèques à payer	21 537	21 528	1 466
Autres créditeurs	990	1 501	1 232
<b>Total PA5 - Autres passifs</b>	<b>169 146</b>	<b>137 007</b>	<b>204 736</b>

Il est à noter que, courant l'exercice 2018, la banque a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La banque a répondu à l'Administration Fiscale dans les délais pour présenter son opposition et ses observations justifiées. Les procédures liées à ces contrôles sont en cours, et sur la base des informations disponibles à l'arrêté des états financiers, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évaluations récentes, la banque a constaté dans ses états financiers au 31 décembre 2018 les provisions jugées nécessaires.

## Note 4.6

### Capitaux Propres

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Capital social</b>	<b>225 000</b>	<b>225 000</b>	<b>225 000</b>
<b>Réserves</b>	<b>555 283</b>	<b>457 783</b>	<b>457 783</b>
Réserves légales	22 500	18 000	18 000
Réserves statutaires	130 638	35 767	35 767
Réserves à régime spécial	0	4 956	4 956
Réserves pour réinvestissements exonérés	402 145	399 060	399 060
<b>Report à nouveau</b>	<b>2 793</b>	<b>45 996</b>	<b>45 996</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>75 289</b>	<b>68 136</b>	<b>110 547</b>
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>858 365</b>	<b>796 915</b>	<b>839 326</b>

### Résultat par action

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Résultat net	75 289	68 136	110 547
Nombre moyen d'actions (en milliers)	225 000	195 000	210 000
<b>Résultat de base / action <sup>(a)</sup></b>	<b>0,335</b>	<b>0,349</b>	<b>0,526</b>
<b>Résultat dilué par action <sup>(b)</sup></b>	<b>0,335</b>	<b>0,349</b>	<b>0,526</b>

**(a)** Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

**(b)** Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.



## Tableau de Variation des Capitaux Propres

En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	juin-19
<b>Capitaux propres au 31.12.2017</b>	<b>180 000</b>	<b>18 000</b>	<b>72 241</b>	<b>6 733</b>	<b>387 809</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>135 947</b>	<b>800 779</b>
Augmentation de capital	45 000	0	-45 000	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1	0	0	0	0	90 000	45 947	0	-135 947	0
Reclassement réserves	0	0	80 526	-1 777	-78 749	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	-72 000	0	0	0	0	0	-72 000
Résultat au 31.12.2018	0	0	0	0	0	0	0	110 547	110 547
<b>Capitaux propres au 31.12.2018</b>	<b>225 000</b>	<b>18 000</b>	<b>35 767</b>	<b>4 956</b>	<b>399 060</b>	<b>45 996</b>	<b>0</b>	<b>110 547</b>	<b>839 326</b>
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	4 500	33 000	0	60 000	-43 203	0	-110 547	-56 250
Reclassement réserves	0	0	61 871	-4 956	-56 915	0	0	0	0
Résultat au 30.06.2019	0	0	0	0	0	0	0	75 289	75 289
<b>Capitaux propres au 30.06.2019</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>130 638</b>	<b>0</b>	<b>402 145</b>	<b>2 793</b>	<b>0</b>	<b>75 289</b>	<b>858 365</b>

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2019 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Avril 2019. Ils se sont élevés à 56.250 mille dinars

## Note 5.1

### HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
En faveur d'établissements bancaires et financiers (*)	227 273	200 798	228 491
En faveur de la clientèle	408 403	394 748	442 295
<b>Total</b>	<b>635 676</b>	<b>595 546</b>	<b>670 786</b>

(\*) Les colonnes comparatives de juin et décembre 2018 ont été retraitées pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

## Note 5.2

### HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Ouverture de crédits documentaires	154 739	165 081	170 508
Acceptations à payer	77 169	72 718	115 458
<b>Total</b>	<b>231 908</b>	<b>237 799</b>	<b>285 966</b>

## Note 5.3

### HB3 - Actifs donnés en garantie

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
BTA / Appel d'offres BCT	251 305	231 217	244 455
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	389 524	340 783	384 042
<b>Total</b>	<b>640 829</b>	<b>572 000</b>	<b>628 497</b>

## Note 5.4

### HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Crédits en TND notifiés et non utilisés	309 393	300 413	295 106
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	0	0	0
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	0	0	0
<b>Total</b>	<b>309 393</b>	<b>300 413</b>	<b>295 106</b>

## Note 5.5

### HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Emprunts en dinars notifiés non utilisés	0	0	0
Emprunts en devises à moyen et long terme notifiés non utilisés	0	0	0
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	24 059	9 910	9 438
<b>Total</b>	<b>24 059</b>	<b>9 910</b>	<b>9 438</b>

## Note 5.6

### HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Garanties reçues de l'Etat	51 956	44 155	41 192
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	11 303	12 495	11 614
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	43 513	41 629	43 280
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	174 728	106 763	185 128
Garanties hypothécaires	1 787 838	1 564 808	1 656 752
Contre-garanties reçues des établissements financiers (*)	108 881	91 189	96 866
<b>Total</b>	<b>2 178 219</b>	<b>1 861 039</b>	<b>2 034 832</b>

(\*) Les colonnes comparatives de juin et décembre 2018 ont été retraitées pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 30 juin 2019 un montant de 54.031 mille dinars.

## Note 6.1

### PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Produits sur opérations interbancaires</b>	<b>2 794</b>	<b>1 542</b>	<b>4 293</b>
<b>Produits sur opérations avec la clientèle</b>	<b>224 279</b>	<b>177 675</b>	<b>396 164</b>
Revenus des opérations de crédits	187 846	150 883	336 509
Revenus des comptes débiteurs	26 523	22 382	49 227
Commissions sur avals et cautions	3 613	2 725	5 833
Report déport sur change à terme	2 625	-1 106	-1 493
Produits sur opérations de leasing	3 672	2 791	6 088
<b>Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>227 073</b>	<b>179 217</b>	<b>400 457</b>

## Note 6.2

### PR2 - Commissions

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Commissions sur comptes	7 018	6 901	13 683
Opérations guichet et opérations diverses	1 776	1 796	3 501
Opérations sur titres	2 111	1 772	3 782
Opérations avec l'étranger	2 985	3 012	5 992
Commissions sur moyens de paiement	7 162	6 773	13 824
Commissions de gestion	8 038	9 408	17 807
<b>Total PR2 - Commissions</b>	<b>29 090</b>	<b>29 662</b>	<b>58 589</b>

## Note 6.3

### PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Gains nets sur titres de transaction</b>	<b>30</b>	<b>899</b>	<b>2 095</b>
Intérêts sur titres de transaction (*)	12	899	2 037
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction (*)	0	0	0

Plus-value de cession sur titres de transaction (*)	18	0	58
<b>Gains nets sur titres de placement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dividendes sur titres de transaction	0	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0	0
Plus-value de cession sur titres de placement	0	0	0
<b>Gains nets sur opérations de change</b>	<b>19 039</b>	<b>16 388</b>	<b>30 518</b>
Différence de change sur opérations monétaires	-511	-46	-270
Produits sur change manuel	1 353	1 597	4 632
Produits sur opérations de change en compte	17 413	14 725	25 478
Bénéfices sur opérations de change à terme	784	112	678
<b>Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>19 069</b>	<b>17 287</b>	<b>32 613</b>

(\*) La colonne comparative de juin 2018 a été retraitée pour des fins de comparabilité (Voir note 8)

## Note 6.4

### PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Revenus des obligations et bons du trésor (*)	19 591	18 233	44 196
Revenus des titres de participation	2 221	2 080	2 662
Revenus des parts dans les entreprises associées	2 748	1 391	1 391
Revenus des parts dans les co-entreprises	0	0	0
Revenus des parts dans les entreprises liées	7 142	6 068	6 105
<b>Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>31 702</b>	<b>27 772</b>	<b>54 354</b>

## Note 6.5

### CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Charges sur opérations interbancaires	28 183	19 080	43 721
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	83 287	68 347	146 231
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	14 001	12 822	26 124
<b>Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>125 471</b>	<b>100 249</b>	<b>216 076</b>

## Note 6.6

### CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Commissions d'aval sur opérations de refinancement	0	0	0
Charges sur opérations de retrait monétique	1 106	490	1 559
Frais d'interchange émis	372	278	585
Autres commissions	25	234	216
<b>Total CH2 - Commissions encourues</b>	<b>1 503</b>	<b>1 002</b>	<b>2 360</b>

## Note 6.7

### PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	10 351	6 946	29 148
Dotations nettes aux provisions pour passifs	0	806	30 878
Pertes sur créances irrécouvrables	239	148	1 905
Récupération sur créances comptabilisées en perte	-58	-133	-427
<b>Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs</b>	<b>10 532</b>	<b>7 767</b>	<b>61 504</b>

## Note 6.8

### PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	647	2 007	1 176
Pertes subies sur les titres en portefeuille	1 031	703	1 092
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	-259	-198	-1 361
Frais de gestion du portefeuille	1 242	794	1 407
<b>Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</b>	<b>2 661</b>	<b>3 306</b>	<b>2 314</b>

## Note 6.9

### PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Revenus des immeubles	404	-51	507
Autres	263	233	481
<b>Total PR7 - Autres produits d'exploitation</b>	<b>667</b>	<b>182</b>	<b>988</b>

## Note 6.10

### CH6 - Frais du personnel

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>31 885</b>	<b>28 117</b>	<b>54 260</b>
Masse salariale	25 695	22 517	42 957
Charges sociales	5 882	5 333	10 470
Charges fiscales	308	267	833
<b>Avantages au Personnel</b>	<b>8 153</b>	<b>8 464</b>	<b>15 331</b>
Régime d'intéressement	6 493	6 797	11 400
Prime de départ à la retraite	528	399	1 062
Autres charges liées au personnel (*)	1 132	1 268	2 869
<b>Récupération sur personnel en détachement</b>	<b>-726</b>	<b>-668</b>	<b>-1 069</b>
<b>Total CH6 - Frais du personnel</b>	<b>39 312</b>	<b>35 913</b>	<b>68 522</b>

(\*) Chiffres juin 2018 retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note 8)

## Note 6.11

### CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Télécommunication & courriers	867	893	1 843
Maintenance et entretien	1 900	1 606	3 269
Services externes d'exploitation	3 309	2 978	5 786
Achat de biens consommables	1 459	1 314	2 591
Communication, marketing et documentation (*)	734	602	928
Assurances, droits et taxes	5 849	5 113	10 076
Jetons de présence au conseil d'administration	210	210	420
Autres services extérieurs	1 633	1 525	3 151
<b>Total CH7 - Charges générales d'exploitation</b>	<b>15 961</b>	<b>14 241</b>	<b>28 064</b>

(\*) Chiffres juin 2018 retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note 8)

## Note 6.12

### CH8 - Dotations aux amortissements

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 261	3 040	6 316
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	361	518	883
<b>Total CH8 - Dotations aux amortissements</b>	<b>3 622</b>	<b>3 558</b>	<b>7 199</b>

## Note 6.13

### PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Plus ou moins value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	82	172	630
Autres gains ou pertes ordinaires	-1 780	-16	-210
<b>Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires</b>	<b>-1 698</b>	<b>156</b>	<b>420</b>

## Note 6.14

### PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Pertes provenant des éléments extraordinaires	0	-1 965	-5 084
Gains provenant des éléments extraordinaires	0	0	0
<b>Total PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires</b>	<b>0</b>	<b>-1 965</b>	<b>-5 084</b>

## Note 7.1

### FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Intérêts et revenus assimilés	227 073	179 217	400 457
Commissions en produits	29 090	29 662	58 589
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	50 771	45 059	86 967
Ajustement des comptes de bilan & reclassement des flux d'invest. (*)	-42 386	-36 236	-67 244
<b>Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés</b>	<b>264 548</b>	<b>217 702</b>	<b>478 769</b>

(\*) Chiffres juin 2018 retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note 8)

## Note 7.2

### FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Intérêts encourus et charges assimilées	-126 974	-101 251	-218 436
Ajustement des comptes de bilan	-1 183	-1 496	5 959
<b>Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées</b>	<b>-128 157</b>	<b>-102 747</b>	<b>-212 477</b>

## Note 7.3

### Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

En K.TND

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2019 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Avril 2019. Ils se sont élevés à 56.250 mille dinars.

## Note 7.4

### Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND

	juin-19	juin-18	déc.-18
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	399 782	271 467	246 521
Créances sur les établissements bancaires et financiers	74 944	30 016	90 435
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	-85 231	-48 008	-59 033
<b>Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>389 495</b>	<b>253 475</b>	<b>277 923</b>

## Note 8. Note sur les reclassements

1/ Un reclassement des lignes de BTA a été effectué en 2018 du poste « AC4 - Portefeuille - titres commercial » vers le poste « AC5 - Portefeuille - titres d'investissement » et ce pour un montant net de 466 791 KDT dont un montant de 24 445 KDT représentant l'amortissement de la décote. Les créances rattachées à ces lignes s'élèvent au 30 juin 2018 à 13 504 KDT.

Ce reclassement est justifié par le fait que la banque a l'intention ferme de détenir tous les bons de Trésor assimilables jusqu'à leur échéance. De ce fait, la colonne comparative de juin 2018 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Juin-18 avant retraitement	Reclassement	Juin-18 après retraitement
<b>Comptes de Bilan</b>			
AC4 - Portefeuille titres commercial	506 225	-466 791	39 434
AC5 - Portefeuille d'investissement	418 095	466 791	884 886
<b>Comptes de résultat</b>			
PR3 - Gains sur portefeuille-Titres commercial & op. de change	32 911	-15 624	17 287
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	12 148	15 624	27 772
<b>Comptes de l'état des flux de trésorerie</b>			
FL01 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	240 142	-22 440	217 702
FL06 - Titres de placements	-68 269	68 269	0
FL10 - Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'invet.	11 039	22 440	33 479
FL11 - Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	-68 364	-68 268	-136 632

2/ Un reclassement d'une subvention liée au frais du personnel a été reclassée du poste CH7 – Charges générales d'exploitation vers le poste CH6 – Frais du personnel pour un montant de 350 milles dinars.

En K.TND	Juin-18 avant retraitement	Reclassement	Juin-18 après retraitement
CH6 - Frais de personnel	35 563	350	35 913
CH7 - Charges générales d'exploitation	14 591	-350	14 241

3/ Un retraitement relatif à l'estimation de l'encours des cautions étrangère ainsi que les garanties s'y rattachant a été effectué sur la période de juin 2018 et décembre 2018.

En K.TND	Juin-18 avant retraitement	Retraitement	Juin-18 après retraitement
<b>Comptes de Hors-Bilan</b>			
HB1 - En faveur d'établissements bancaires et financiers	646 325	-50 779	595 546
HB7 - Contre-garanties reçues des établissements financiers	2 021 427	-160 388	1 861 039

En K.TND	Déc-18 avant retraitement	Retraitement	Déc-18 après retraitement
<b>Comptes de Hors-Bilan</b>			
HB1 - En faveur d'établissements bancaires et financiers	712 092	-41 306	670 786
HB7 - Contre-garanties reçues des établissements financiers	2 217 201	-182 369	2 034 832



## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2019**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires  
de la Banque de Tunisie*

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie, au 30 juin 2019 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 6 154 661 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 75 289 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 30 juin 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 4.5 aux états financiers se rapportant aux deux notifications de redressement à la suite des deux vérifications fiscales subies en 2018.

Les procédures liées à ces deux contrôles étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

**Tunis, le 14 août 2019**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Conseil Audit Formation CAF**

**Tunisie Audit & Conseil TAC**

**Abderrahmen FENDRI**

**Lamjed BEN M'BAREK**